

**NOTE SUR LES DEUX DERNIERES « REUNIONS DE CONCERTATION »
A PROPOS DE LA REFORME DES RETRAITES (VENDREDI 28 MARS ET SAMEDI 29 MARS 2003)**

Le gouvernement a précisé samedi son calendrier en matière de réforme des retraites. Cela renforce le besoin de mobilisation, l'enjeu du 3 avril et devrait justifier de nouvelles perspectives d'action.

1. A l'issue du « groupe de travail » réuni depuis 4 semaines au ministère des Affaires sociales, un texte gouvernemental reprenant « les principes et les voies et moyens de la réforme » sera publié. **Ce texte est particulièrement ambigu sur certaines formulations essentielles et dangereux sur d'autres.** Les organisations syndicales ont jusqu'au 8 avril pour présenter leurs remarques et critiques. La CGT confirmera dans les plus brefs délais sa position exprimée dès le 15 mars.

Le 11 avril, le directeur de Cabinet de François FILLON annoncera aux représentants des confédérations « les premières orientations de la réforme ». Cela n'inclura pas explicitement la dimension fonction publique puisque la concertation se poursuivra chez J.P. DELEVOYE. Mais les fonctionnaires sont bien sûr concernés par les dimensions générales de la réforme. La semaine suivante, François FILLON et J.P. DELEVOYE présenteront publiquement « les grands axes de la réforme » avant consultation des organisations syndicales et des forces politiques.

Les orientations du projet de loi seront discutées au Conseil des ministres du 6 mai. Le projet de loi lui-même sera déposé à la fin du mois de mai pour un débat au Parlement qui débutera en juin.

2. Ce qui est proposé n'est pas une consolidation de nos régimes de retraite solidaires, mais l'amorce d'un changement de système.

Le niveau des pensions serait plus bas et plus aléatoire. Chaque salarié serait placé devant la nécessité de compléter individuellement sa retraite par des systèmes d'épargne, en fonction de ses moyens. En l'état l'égalité entre régimes du public et du privé se ferait, quant à elle, par un alignement sur les situations les moins favorables.

Les objectifs d'amélioration retenus sont eux bien maigres ou hypothétiques. Si l'amélioration de la situation des pluripensionnés et l'information des assurés sont envisagées, si la réforme de la compensation est prévue, la reconnaissance des travaux pénibles et la prise en compte des carrières longues pour ouvrir la possibilité de départs anticipés sont en suspens ou renvoyées à la négociation de branche.

Les sacrifices pour les salariés sont eux par contre clairement mentionnés. Les représentants des ministres ont refusé toute mention "d'une garantie de taux de remplacement". Ils ont de même récusé "le réexamen des conséquences des mesures Balladur de 1993". **C'est donc une nouvelle diminution des retraites qui est programmée d'ici 2020.** Le texte prévoit l'allongement de la durée de cotisation sous forme d'une "incitation à la prolongation d'activité". Les avantages familiaux sont quant à eux en ligne de mire.

Enfin tous les arguments sont utilisés pour limiter les ressources des régimes et exclure les augmentations de cotisation. Pas de ressources supplémentaires, mais plus de retraités, ce serait bien l'affaiblissement des régimes collectifs de retraite qui se profilerait.

3. Contrairement à ce que dit la CFDT, il y a désormais un monde entre les principes de réforme que nous avons soutenus ensemble le 7 janvier et les 16 points des « objectifs et moyens » du texte gouvernemental du 28 mars. Sans reprendre tout le texte, on peut citer les exemples suivants :

- où est la définition d'un taux de remplacement, ce qui pourtant est la seule garantie d'un « haut niveau de retraite » ?
- le relèvement des minima de pensions n'est même pas mentionné ;
- la garantie d'un pouvoir d'achat par rapport à l'évolution des salaires (indexation sur les salaires) est évacuée au profit de la seule indexation sur les prix ;
- la garantie d'un droit à la retraite à taux plein à 60 ans est escamotée au profit d'un vague « droit au départ » ;
- la prise en compte des taux pénibles est renvoyée à la négociation ;
- la garantie des ressources financières, essentielle pour financer, est devenue « préserver les équilibres et la compétitivité des entreprises ».

Dans les faits, ce texte est la confirmation des choix Balladur de 1993 et leur prolongation jusqu'en

2020.

4. Incontestablement, nous assistons à une **accélération du processus qui justifie une amplification de la mobilisation tant dans le secteur privé** (puisque le niveau des pensions comme le droit à la retraite à 60 ans sont menacés) **que dans le public** (où l'alignement va se faire sur une situation très dégradée avec mise en cause de certains principes de base de la retraite fonction publique). Dès le lendemain du 3 avril, il va nous falloir déterminer de nouvelles perspectives d'actions pour la fin du mois et le début du mois de mai en nous appuyant sur le patrimoine collectif que nous avons contribué à construire depuis le 7 janvier.